

Désignation	Phtalate de di-(2-éthylhexyle) (DEHP) également désigné par phtalate de di-sec-octyle (DOP)
Numéro CAS	117-81-7
Numéro EINECS	204-211-0
Qu'est-ce que le DEHP ?	Le DEHP est une substance utilisée comme plastifiant dans la fabrication du plastique PVC souple (ou « plastifié »). Le DEHP est un produit chimique organique incolore et inodore.
Où l'utilise-t-on ?	Le DEHP est utilisé dans un large éventail de produits en PVC, dont les dispositifs médicaux comme les tubulures et les poches à sang, les articles chaussants, les câbles électriques, les produits d'emballage, les bâches de camion, les articles de papeterie et les matériaux de toiture.
A quoi sert-il ?	<p>Les plastifiants sont essentiels pour rendre le PVC souple. Le PVC est rigide par nature, mais les plastifiants lui confèrent des propriétés semblables à celles du caoutchouc : il devient souple et étirable tout en étant capable de reprendre sa forme initiale.</p> <p>Il existe un grand nombre de plastifiants différents, parmi lesquels les fabricants de PVC choisissent ceux qu'ils considèrent les mieux adaptés à leurs produits en particulier.</p> <p>Le DEHP est largement utilisé car, depuis de nombreuses années, il permet d'obtenir de bonnes propriétés au niveau de la mise en œuvre et des produits finis, propriétés que les solutions de remplacement ne permettent pas d'égaliser dans de nombreux cas.</p>
Est-il sans risque ?	<p>Soigneusement étudiée par les scientifiques de l'UE, l'utilisation du DEHP est réglementée par la législation européenne dans le domaine des jouets, des articles de puériculture, des produits de beauté, des matériaux en contact avec les aliments et des dispositifs médicaux.</p> <p>Il est un fait qu'à l'issue de plus de 50 ans d'utilisation du DEHP, il n'existe aucun cas connu d'effet nocif pour l'être humain.</p> <p>Le DEHP n'est pas répertorié comme agent cancérigène ou mutagène pour l'être humain et il ne subsiste ni dans le corps humain, ni dans l'environnement.</p>
Pourquoi le DEHP figure-t-il sur la « candidate list »(1) de REACH ?	Les substances sont inscrites dans la liste des candidats à l'autorisation en fonction de leur nocivité <i>potentielle</i> (leur caractéristique de danger) et non d'un risque <i>réel</i> qu'elles pourraient présenter. La présence du DEHP sur cette liste est due à l'observation d'effets sur les fonctions reproductrices dans le cadre d'essais pratiqués sur des rongeurs. Toutefois, ces effets n'ayant été observés qu'à des teneurs bien supérieures à celles auxquelles sont généralement exposés les humains, la présence de DEHP dans des produits en PVC d'usage quotidien ne présente pas de risques.
Où puis-je trouver d'autres informations ?	www.dehp-facts.com

(1) liste de substances identifiées en vue d'une éventuelle inclusion dans la procédure d'autorisation